

# du Plessis d'Argentré

**C**HARLES d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de François-Jean, fils d'Alexis du Plessis, seigneur d'Argentré, et de Marguerite-Anne de Tanouarn, pour son admission en tant que page dans la Petite Écurie du roi, le 10 novembre 1702.

Bretagne, novembre 1702

Preuves de la noblesse de François-Jean du Plessis d'Argentré, présenté pour être reçu page du roi dans sa Petite Écurie, sous la charge de monsieur le marquis de Beringhen, premier écuyer de Sa Majesté.

*D'azur à dix billettes d'or, posées quatre, trois deux, et une. Casque*

François-Jean du Plessis d'Argentré, 1686.

Extrait du registres des batesmes de la paroisse d'Argentré, sous Vitré, évêché de Rennes, portant que **François-Jean**, fils de messire Alexis du Plessis, seigneur du Plessis, et de dame Marguerite-Anne de Tanouarn, sa femme, naquit le 4<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an 1686. Cet extrait delivré le 15<sup>e</sup> d'octobre de l'an 1702, signé Tendron, recteur de l'église d'Argentré.

**I<sup>er</sup> degré** – [Pere]<sup>1</sup> **et mere**. Alexis du Plessis, seigneur d'Argentré, Marguerite-Anne de Tanoarn, sa femme, 1669. [*D'azur*] à trois molettes [*d'or*], et une bordure de ... chargée de huit ... d'argent.

Contract de mariage de messire **Alexis** du Plessis, seigneur du Plessis-d'Argentré et de Cormerai, acordé le 3<sup>e</sup> fevrier de l'an 1669 avec demoiselle **Marguerite-Anne de Tanouarn**, dame de Pontestan. Ce contract reçu par Guillon, notaire à Rostrenan.

Partage noble donné le 4<sup>e</sup> de juillet de l'an 1680 par messire Alexis du Plessis, seigneur d'Argentré, à messire Charles-Marie du Plessis, son frère, prieur et recteur de la Basoge-du-Desert, dans les successions de messire Jean-Batiste du Plessis et dans celle de dame Jeanne Biseul sa femme, leurs pere et leur mere. Cet acte reçu par Goupil, notaire à Rennes.

1. La numérisation de la BNF a laissé des mots cachés ou tronqués en marge.

■ Source : Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Français 32112, no 41, fol. 109.

■ Transcription : **Amaury de la Pinsonnais** en juin 2017.

■ Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), mai 2019.



Jugement rendu à Rennes, le 5<sup>e</sup> janvier de l'an 1678, par les commissaires députés par le roi pour la levée du 8<sup>e</sup> denier en Bretagne, par lequel messire Alexis du Plessis, chevalier, seigneur du Plessis d'Argentré, est déchargé comme noble de la taxe à laquelle il avoit été imposé, à cause d'un fief que messire Giles [fol. 109v] du Plessis, son ayeul, avoit aquis des chanoine de Vitré. Cet acte signé Bouëtin.

Arrêt rendu à Rennes le 5<sup>e</sup> d'octobre de l'an 1668 par les commissaires de la Chambre établi par le roi pour la réformation de la noblesse en Bretagne, par lequel Alexis du Plessis, ecuyer, seigneur d'Argentré, est maintenu dans la possession de sa noblesse, comme issu d'ancienne extraction. Cet acte signé Malescot.

**II<sup>e</sup> degré – Ayeul et ayeule.** Jean du Plessis, seigneur d'Argentré, Jeanne Biseul, sa femme, 1639. *D'argent à deux chevrons de sable.*

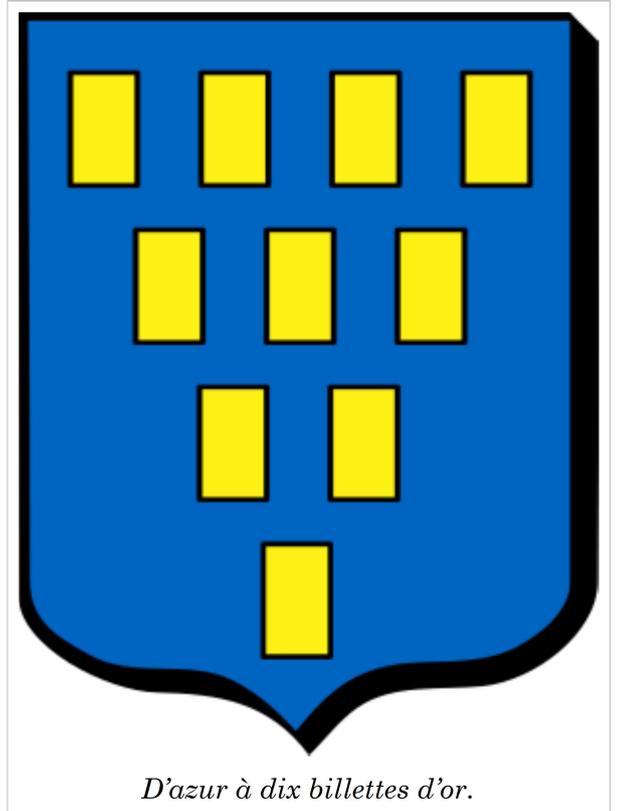
Contract de mariage de messire **Jean** du Plessis, chevalier, seigneur du Plessis d'Argentré, de la Chapelle et de Cormerai, fils de messire Giles du Plessis, grand prévôt de Bretagne, et dame Julienne de Grasménil sa femme, acordé le 17<sup>e</sup> de mai de l'an 1639 avec demoiselle **Jeanne Biseul**, fille de noble homme Simon Biseul, président et general des monnoies de France, et de dame Madelene Hucher sa femme. Ce contract passé devant Dauvergne, notaire au Chatelet de Paris.

Vente du lieu du Grand Cormerai au comte de Laval, faite le 28<sup>e</sup> de janvier de l'an 1670 par dame Jeanne Biseul, veuve de messire Jean du Plessis, seigneur du Plessis et de la Chapelle, et par Alexis du Plessis, son fils, écuyer. Cet acte reçu par Grignon, notaire à Vitré.

Sentence rendue à Vitré, le 26<sup>e</sup> de septembre de l'an 1633 au profit de [fol. 110] messire Jean du Plessis, seigneur du Plessis-d'Argentré. Cet acte signé Tonnelier.

**III<sup>e</sup> degré – Bisayeul et bisayeule.** [Giles] du Plessis, seigneur d'Argentré, Julienne de Grasménil, sa femme, 1596. *D'argent à une épée [d'azur] posée en bande.*

Contract de mariage de noble homme **Giles** du Plessis, seigneur du Plessis, d'Argentré, et commissaire de l'arrière ban de l'évêché de Rennes, acordé le 31<sup>e</sup> de juillet de l'an 1596 avec demoiselle **Julienne de Grasménil**, fille de noble homme Jean de Grasménil, seigneur de Cormerai, et de demoiselle



Caterine Morel sa femme. Ce contract reçu par Tricot, notaire à Vitré.

Contract du premier mariage de Giles du Plessis, ecuyer, sieur de Montersil, grand prevôt general de Bretagne, et fils ainé de noble homme Maturin du Plessis, seigneur du Plessis, acordé le onzieme d'aoust de l'an 1578 avec demoiselle Jeanne de Beaucé, dame du Plessis-Beaucé. Ce contract passé devant Odion, notaire à Rennes.

Provisions de la charge de commissaire de l'arrière-ban de Rennes, donné le 15<sup>e</sup> de decembre de l'an 1588 au sieur du Plessis d'Argentré par le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne. Cet acte signé Philipe-Emanuel de Lorraine.

**IV<sup>e</sup> degré – Trisayeul et trisayeule.** [Maturin] du Plessis, seigneur du Plessis, [Marie] de Méaune, sa femme, 1540. *D'argent à une bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis de sable rangées en bande, trois en chef et trois en pointe.*

Contract de mariage de noble homme **Maturin** du Plessis, fils ainé et principal heritier de noble personne Léonard du Plessis, seigneur du Plessis, acordé le 25<sup>e</sup> de [fol. 110v] juillet de l'an 1540 avec demoiselle **Marie de Méaune**, fille de noble homme Josselin de Méaune et de demoiselle Christoflette de la Houdinière, sa femme. Ce contract passé devant des Trounges, notaire à Laval.

Transaction faite le 10<sup>e</sup> de novembre de l'an 1573 entre noble homme René Charton, seigneur du Boispinson, et noble Mathurin du Plessis, son cousin, sur la demande qu'il faisoit de la moitié de la seigneurie de Boispinson, comme heritier de Françoise Charton sa mère. Cet acte reçu par Aufrai notaire à Argentré.

**V<sup>e</sup> degré – 4<sup>e</sup> ayeul et ayeule.** Léonard du Plessis, seigneur du Plessis, Françoise Charton sa femme, 1520.

Saisie du revenu du Boispinson, faite le 8<sup>e</sup> de novembre de l'an 1558 à la requete de demoiselle **Françoise Charton**, veuve de noble homme **Léonard** du Plessis, grand prevost de Bretagne, et de noble homme Maturin du Plessis, son fils, seigneur du Plessis. Cet acte signé Ladier, sergent à Vitré.

Procuration general donnée le 11<sup>e</sup> de janvier de l'an 1537 par noble Léonard du Plessis, ecuyer, seigneur du Plessis, et par demoiselle Françoise Charton, sa femme. Cet acte reçu par du Four, notaire à Vitré.

Transaction faite le 21<sup>e</sup> de janvier de l'an 1506 que demoiselle Madelène et Jaquine du Plessis demendoient à noble Léonard du Plessis leur neveu, [fol. 111] écuyer, seigneur du Plessis, comme heritier principal et noble de Louis du Plessis, son pere, qui étoit aussi fils ainé et heritier principal et noble de Jean du Plessis et de Tomine de Renouaut, sa femme. Cet acte reçu par de Neufville, notaire à Argentré.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du roi, généalogiste de sa Maison, juge général des armes et des blazons, et garde de l'armorial général de France,

du Plessis d'Argentré

et chevalier de la religion et des ordres militaires de saint Maurice et de saint Lazare de Savoie,

Certifions au Roi et à monsieur Jaques de Beringhen, comte de Château-neuf, premier ecuyer de Sa Majesté, commandeur de ses ordres et gouverneur des citadelles de Marseilles, que **François-Jean du Plessis d'Argentré** a la noblesse nécessaire pour être reçu au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Petite Écurie, comme il est justifiée par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le dixième jour du mois de novembre de l'an mil sept cent deux. Signé d'Hozier.

[Signé : ] pour duplicata, d'Hozier. ■